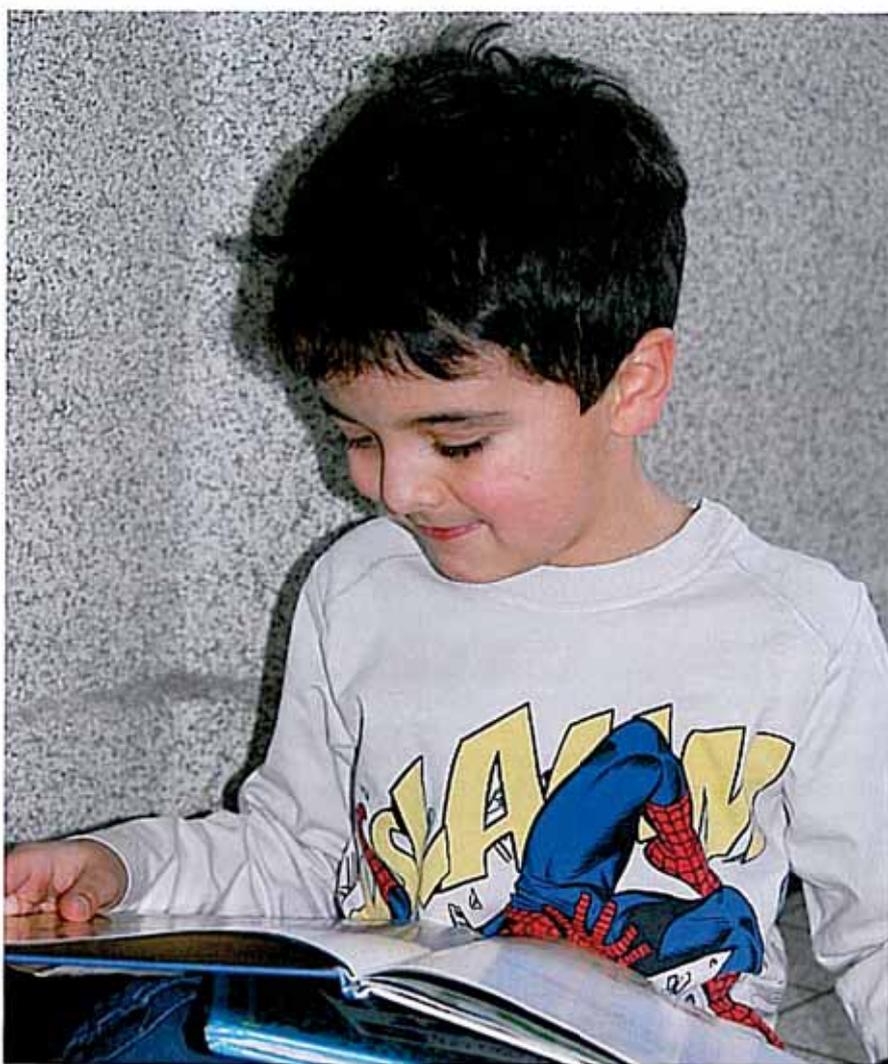


À la suite de l'enquête PISA 2000 : des mesures multiples et variées pour favoriser la lecture



Au-delà des comparaisons entre pays, régions et cantons, abondamment commentées, dans les médias en particulier, l'enquête PISA affiche comme but principal l'évaluation du niveau de compétences des jeunes de 15 ans (et des élèves de 9e année en Suisse) dans les domaines de la littératie, des mathématiques et des sciences. Les compétences évaluées débordent les contenus des programmes scolaires (dont il aurait fallu déterminer un dénominateur commun entre les

pays) pour concerner plus largement celles utiles dans la vie de tous les jours. De plus, prévue tous les trois ans, cette enquête vise la mesure de l'évolution des résultats au fil des ans. À chaque fois, l'accent est mis plus particulièrement sur un des trois domaines ; en 2000, mais aussi en 2009, c'est la littératie qui était le domaine principalement investigué.

Chacun se souvient de l'ampleur des réactions à l'annonce des résultats de l'enquête 2000 : pour la Suisse romande, il est apparu qu'environ 11 % des élèves de 9e année avaient un niveau de compétence insuffisant en littératie, présentant le risque d'hypothéquer leur avenir professionnel. Comment expliquer que tant d'élèves peuvent parvenir à la fin de la scolarité obligatoire avec des compétences si faibles ? L'étude du rôle joué par un certain nombre de variables contextuelles (relatives à l'âge, au genre, à la nationalité, à la langue parlée à la maison, à la catégorie sociale des parents et à leur niveau d'instruction, à la filière scolaire) et de variables structurelles (touchant aux caractéristiques de l'école telles que la dotation-horaire et le nombre d'élèves par classe) a apporté des éléments de réponse à cette question. Elle a surtout montré qu'il n'y a pas qu'une seule explication aux résultats obtenus mais plusieurs qui se combinent.

L'enquête PISA a donc conduit à une prise de conscience générale de problèmes liés à la littératie chez les jeunes en passe de sortir de l'école obligatoire. Toutefois, il faut souligner que, si elle peut donner des indications sur les compétences des élèves de 9e année, mesurées à partir de tests papier-crayon, elle ne peut dire comment faire pour améliorer ces compétences. Il appartient alors aux responsables de l'école, aux formateurs d'enseignants, aux enseignants de chercher des solutions pour combler les déficits mis en évidence.

De prompts réactions

Que ce soit au niveau national, régional ou cantonal, rapidement des mesures, multiples et variées, ont été prises pour améliorer les com-

pétences de lecture des élèves tout au long de la scolarité obligatoire. Il ne s'agit pas de les dénombrer toutes ici, mais d'en situer quelques-unes à plusieurs niveaux d'intervention. Tout d'abord, il est important de les placer dans leur contexte, celui du début des années 2000, riche en projets scolaires d'envergure: du côté suisse, une politique d'harmonisation scolaire (Concordat HarmoS), marquée par des projets d'ordre structurel (dont l'obligation de l'école infantine) et curriculaire (les standards HarmoS et leur lien aux plans d'études régionaux); du côté de la Suisse romande, la Convention scolaire romande (CSR), dont un des piliers est le plan d'études romand (PER), qui sera introduit dans les cantons dès 2011.

Dorénavant, l'école infantine fera partie intégrante du premier cycle de l'école obligatoire. Déjà là, les enfants seront mis en contact avec l'écrit, par exemple par le biais des albums, d'une bibliothèque de classe, de l'écriture de leur prénom, de quelques mots familiers, de la dictée à l'adulte. Dans le PER, on parle d'entrée dans l'écrit, avec des activités de lecture-écriture sensibilisant surtout les enfants à la culture et aux fonctions de l'écrit.

Le PER concerne l'ensemble de la scolarité obligatoire et envisage les apprentissages dans la verticalité des cycles de formation. Il propose donc un enseignement/apprentissage de la lecture couvrant l'ensemble des degrés. La CIIP, dans ses orientations pour l'enseignement du français (2006), insiste tout particulièrement sur la nécessité de poursuivre un enseignement/apprentissage continué de la lecture sur l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Des mesures cantonales variées

Toutes les mesures prises dans les cantons ont pour but principal l'encouragement des élèves à la lecture. Elles tendent également à favoriser un enseignement diversifié et documenté de la lecture. Ainsi des personnes-ressource ont été mandatées dans certains cantons pour déployer des actions en faveur de la lecture. C'est le cas dans le cadre des cantons de Berne, partie francophone, Jura et Neuchâtel (l'espace BEJUNE), en collaboration avec la HEP. Parmi les autres mesures prises dans ces cantons, citons le développement d'activités en ligne autour de la lecture, l'invitation de conférenciers spécialistes dans le domaine de la lecture, la mise sur pied de formations spécifiques.

Ailleurs, signalons des mesures telles que l'introduction de moyens d'enseignement de lecture et de documents d'accompagnement destinés aux enseignants pour mieux réguler l'usage de ces moyens en classe. Là où une plus forte autonomie a été accordée aux établissements, des projets autour de la lecture voient le jour, des formations particulières en fonction des besoins des enseignants dans ce domaine sont organisées. Dans le canton de Vaud, le dévelop-

pement de centres de documentation dans les établissements est encouragé. Dans ce canton encore, le fait que la lecture intervient dans toutes les disciplines scolaires a été souligné et documenté à l'intention des enseignants. Des ressources pour des élèves allophones ont été également mises à la disposition du corps enseignant.

Dans le canton de Genève, relevons les mesures suivantes: l'introduction d'un test diagnostique permettant le dépistage d'élèves en difficulté d'apprentissage en 3^e primaire, 7^e et première année du secondaire II. Le développement de pistes de remédiation en lien avec ce test est en cours. Un plan lecture a été rédigé par le Département de l'Instruction publique dès 2003; la volonté d'augmenter le nombre d'heures de français dans la grille-horaire est exprimée, ainsi que le projet d'organiser des ateliers de lecture pour les élèves présentant des difficultés d'apprentissage et d'évaluer régulièrement les compétences des élèves.

Poursuivre les actions initiées, favoriser un apprentissage continué de la lecture

Les mesures prises à la suite de l'enquête PISA 2000 sont bien réelles, variées selon les cantons. Les grands textes établis à niveaux régional et national (CSR et Concordat HarmoS) contiennent des propositions favorisant la lecture à l'école obligatoire. Ce qu'il faut principalement retenir de toutes ces mesures, c'est la volonté d'organiser un enseignement/apprentissage continué de la lecture, tout au long de la scolarité obligatoire, ce qui signifie qu'il n'est plus admis que le savoir lire équivaut et se limite à la maîtrise du code dès la fin de la 2^e primaire, ou encore au fait de savoir répondre à des questionnaires de compréhension après avoir lu un texte narratif. D'autres activités sont possibles et souhaitables, voire nécessaires, aux objectifs toujours plus exigeants en termes de compréhension et d'interprétation de textes (de tous genres). De plus, des activités davantage centrées sur la motivation à la lecture se sont développées, telle la bataille des livres, ou, pour les élèves allophones, le sac d'histoires, ou encore, au sein de la classe, les cercles de lecture. L'accès aux bibliothèques s'est accru, la littérature de jeunesse est en pleine expansion.

Il reste qu'il faut du temps pour que les mesures prises apportent les résultats escomptés. Elles ne sont encore le plus souvent qu'au début de leur réalisation et il est difficile d'en évaluer déjà l'ampleur auprès des publics concernés. Remarquons pour terminer qu'aucune d'elles ne prône un « bachotage » des épreuves PISA, et c'est tant mieux! Il y a en effet mieux à faire tant dans les classes qu'en dehors où là aussi de nombreuses activités en lien avec la littérature sont proposées aux enfants et aux jeunes.

Martine Wirthner
IRD-Neuchâtel

Références

- Nidegger, Ch. (éd.). (2001). *Compétences des jeunes romands: résultats de l'enquête PISA 2000 auprès des élèves de 9^e année*. Neuchâtel: IRDP.
- Enseignement/apprentissage du français en Suisse romande: orientations: document à l'intention des enseignants de l'école obligatoire de la Suisse romande. (2006). Neuchâtel: CIIP.
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (CDIP). (2006). *Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire: Concordat HarmoS: rapport explicatif en consultation*. Berne: CDIP.
- Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). (2007). *Convention scolaire romande: rapport explicatif du 15 novembre 2007*. Neuchâtel: CIIP.
- Terwagne, S., Vanhule, S. & Lafontaine, A. (2001). *Les cercles de lecture: interagir pour développer ensemble des compétences de lecteurs*. Bruxelles: De Boeck-Wesmael, Duculot.